

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE

23 aout 2021

## Présents pour la direction de Provence-Alpes:

Samuel Peltier directeur régional, Marilyne Camacho responsable des ressources humaines, Béatrice Nivois déléguée antenne et contenus, Didier Delbos directeur de centre technique, Stéphanie Manucci-Serre interlocutrice ressources humaines, Anne de Geoffroy secrétaire de direction antenne Provence-Alpes, Laurence Grandrémy directrice déléguée du centre d'exploitation Sud, Muriel Bajard-Buono Responsable secteur d'actions RH Direction des Moyens de Fabrication.

Présents pour les représentants de Proximité : Claire Lacroix, Marc Civallero.

## Youpi c'est la rentrée !

Et comme toutes rentrée, voici donc votre nouvel emploi du temps.

- Jeudi 26 août : Tournage du pilote « Vous êtes formidables »... c'est une émission matinale, dans un nouveau décor ;

- Lundi 30 août : reprise du 11h50, du 18h30 et des locales ;

- Vendredi 3 septembre : édition spéciale congrès de la nature. Emmanuel Macron sera présent à ce congrès, la direction a décidé de lui lancer une invitation pour le créneau du 18h30 ;

- Dimanche 5 septembre : 16h - diffusion d'un documentaire sur la Méditerranée ;

- Lundi 6 septembre : « Vous êtes formidables » propose une émission spéciale sur le congrès de la nature ;

- Vendredi 10 septembre : retransmission en direct sur le linéaire et sur le web du défi de Montecristo ;

- Vendredi 15 septembre : reprise « d'Enquête de Région » ;

- Vendredi 24 septembre : émission spéciale Foire de Marseille.

Par ailleurs la direction a annoncé que, chaque mois, elle ferait une émission spéciale sur un événement d'actualité. Le VPTL sortira plus régulièrement histoire d'« occuper » les techniciens vidéo.

Dès le 6 septembre de 7h à 11h les matinées seront 100% régionales :

- 7h - journaux France bleu ;
- 9h - « Vous êtes formidables ;
- 9h45 /11H - réexposition de magazines régionaux.

L'arrivée d'un alternant permettra le développement du numérique. Il s'occupera de l'animation des réseaux sociaux.

Les captations qui sont bien souvent des diffusions d'événements sportifs et culturels vont continuer

Le magazine de la mer et le magazine de la musique vont continuer à être élaborés, mais pour la déléguée antenne et contenu, « on va se donner du temps ».

## Dans ce compte rendu

Youpi c'est la rentrée !

Sur le front de l'emploi

4<sup>ème</sup> vague ? On surfe...

Situation Vanessa Fabre

Infos La Fabrique

Externalisation

En bref...

Externalisation

Et si nous parlions « accords » ?

Répartition des richesses

Plainte et droit de retrait

Le sujet qui fâche

Télétravail

## Sur le front de l'emploi

Les élus ont souhaité faire un point sur le nombre de salariés qui ont quitté l'entreprise depuis le 31 décembre 2019, date de la mise en place de l'accord RCC et savoir ce qu'il est advenu des postes laissés vacants par ces départs.

Depuis cette date il y a eu 28 départs sur l'antenne Provence-Alpes : 25 RCC, une RCI (rupture conventionnelle individuelle) et deux licenciements (pour inaptitude ou invalidité).

Répartition de ces 28 postes par service :

Services généraux :

4 départs : 2 postes supprimés / 2 postes redéployés

Service DRH :

2 départs : 1 poste supprimé / 1 poste comblé

Service montage :

3 départs : 1 mobilité interne / 1 poste gelé / 1 poste bientôt publié

BRI :

17 départs (10 rédacteurs et 7 JRI) :

Pour les rédacteurs : 3 mobilités, un reclassement, deux supprimés et 4 postes gelés

Pour les jri : 3 recrutements, une mobilité et 3 postes gelés.

Pour la Fabrique, la direction a indiqué qu'elle nous communiquerait toutes les informations lors de la prochaine réunion de l'instance de proximité.

## 4<sup>ème</sup> vague ? On surfe...

Face à la 4<sup>ème</sup> vague, FTV maintient un protocole sanitaire strict :

- Le port du masque est bien sûr obligatoire dans les locaux tout comme le respect des gestes barrières.
- Il ne doit pas y avoir plus de 3 collaborateurs par véhicule.
- Le retour sur site de tous les collaborateurs reste, pour l'heure, reporté au 1<sup>er</sup> octobre. Ceux dont l'activité est compatible avec le TT restent donc en distanciel 4 jours sur 5.

Les élus s'interrogent en revanche sur l'identification des cas contact.

Dernièrement un collaborateur de Provence-Alpes s'est révélé positif au variant Delta. Il l'a aussitôt fait savoir à la direction qui a ordonné la désinfection de son bureau, de son matériel et du véhicule qu'il avait emprunté.

La Direction l'a également interrogé sur ses cas contact. Sur les 3 jours précédant sa positivité, il était en reportage. Seuls 2 cas contacts ont été retenus.

Il a été demandé à ces 2 collaborateurs de s'isoler le temps de passer à leur tour un test qui s'est finalement révélé négatif.

Alors que sur le site du Ministère du Travail, il est écrit en gras qu'un isolement de 7 jours doit être respecté par les collaborateurs cas contact.

La direction explique que la réglementation a changé. Pour les cas contact ayant le pass sanitaire, le retour au travail est possible suite à un test négatif. Les collaborateurs sont donc revenus au bout de quelques jours mais par mesure de sécurité, ces deux collaborateurs repasseront un test 7 jours après leur dernier contact avec le collaborateur positif.

On espère qu'ils seront toujours négatifs !

Et la RRH d'ajouter « *qu'en cas du moindre doute, un salarié peut se déclarer cas contact* ».

Une question va très vite se poser. Dès que les tests seront payants, qui paiera ? Le salarié ou FTV ?



## Situation de Vanessa Fabre

Vanessa Fabre a remplacé une assistante d'émission, durant plusieurs mois, sur l'émission « Ensemble C'est mieux ».

Au retour de cette dernière il était nécessaire de faire le point sur la situation de Vanessa.

Vanessa va pour l'heure retrouver son poste dans le service de Didier Delbos.

La RRC devrait permettre de libérer le poste d'assistante d'émission au cours de l'année 2022, nous avons donc souhaité savoir si la direction envisageait de positionner Vanessa sur ce poste vacant.

Pour le directeur régional « *Vanessa travaille bien, elle a donné entière satisfaction, il n'y a pas de déficit de formation, elle pourra donc candidater sur le poste mais on ne peut pas prendre d'engagement un an à l'avance* ».

« *De plus nous devons veiller à ne pas perdre le poste actuel de Vanessa* » a rajouté la déléguée antenne et contenus.

Les représentants de proximité vont suivre cette situation avec attention.

## Infos La Fabrique

*A Vendargues les travaux se poursuivent. Une nouvelle tranche démarrera mi-septembre (bureaux, Studio B...) puis une autre d'ici 4 semaines pour le Studio C.*

*Le 14 septembre se tiendra le CSE spécifique sur le déménagement du site de La Valentine vers la Vallée verte.*

## Externalisation

Suite à l'externalisation des bande-annonce et de « Chroniques Méditerranéennes », nous avons demandé des précisions sur les contrats signés avec les boîtes de production.

Pour quelle durée France 3 PA est engagé ? Est-ce définitif ou bien au contraire un retour en arrière est-il possible ?

Pour les bande-annonce, il n'y a pas d'engagement ; FTV fonctionne avec des bons de commande et peut donc tout arrêter du jour au lendemain.

Pour « Chroniques Méditerranéennes », France 3 PA est engagé sur un nombre d'émissions par saison, 20 en l'occurrence. Là encore rien n'est figé pour l'éternité.

L'espoir du retour des bande-annonce et de « Chroniques Méditerranéennes » n'est pas à l'ordre du jour mais qui sait... un jour peut-être... tout reviendra comme avant, à l'époque où la direction croyait encore en ses salariés...

## Et si nous parlions « accords » ? Répartitions des richesses

Les accords sur les unités de compétences complémentaires (UCC) mis en place en 2016 et 2017 étaient en cours de renégociation depuis plusieurs mois après de multiples prorogations.

Aboutir à un accord global tenant compte des spécificités de tous les périmètres concernés (Régions, Outre-mer, Siège, FTR, Malakoff, Fabrique, France info, NoA) a été une affaire extrêmement complexe.

Finalement en juin un accord a été signé entre la direction et certaines organisations syndicales. Cet accord comporte des avancés en matière de rémunération et de cadrage des métiers éligibles aux différentes UCC.

En effet, en annexe de l'accord, une liste des métiers éligibles pour chaque UCC a été élaborée.

Avant la signature de cet accord, qui a le mérite d'être mieux cadré, la direction de Provence-Alpes avait accordé la pratique de certaines UCC selon sa propre interprétation des textes. C'était une vision très exotique d'un accord, un arrangement avec la vérité que d'aucun pourrait qualifier d'« open bar ».

Par exemple, avec la signature de ce nouvel accord les techniciens vidéo ne sont pas éligibles à l'UCC « conception de contenu multimédia ».

Or, à sa propre initiative, notre direction continue à accorder la pratique de cette UCC à un technicien vidéo

Aujourd'hui les représentants de proximité ont demandé à la direction de respecter les termes de l'accord et de faire cesser cette pratique « sauvage ».

« *Nous avons effectivement un problème avec cette situation. Cette personne va continuer à exercer cette UCC, elle ne touchera pas la prime, nous allons saisir la commission de suivi de l'accord pour trouver une solution* » nous a répondu la RRH.

Ce n'est pas comme s'il n'avait pas été possible d'anticiper cette situation !

En résumé, la direction fait un peu n'importe quoi avec un accord interprétable et lorsque celui-ci devient mieux cadré elle essaie de passer outre et ne respecte pas sa signature.

Une journaliste de la rédaction nationale arrive à Marseille le 1er septembre.

Il s'agit d'un transfert de poste.

Notre région gagne un ETP et la direction s'en félicite. Elle nous assure cependant que cela n'aura aucun impact sur le recours aux CDD.

En fait l'équation est simple : suite à la fusion des services à Paris, les journalistes se marcheraient un peu sur les pieds car trop nombreux.

L'idée de les redéployer dans les antennes en région semble une solution adaptée pour rééquilibrer les effectifs.

Vous avez compris, ce transfert de poste n'est peut-être pas le dernier.

Le problème, c'est que selon nous, on ne met pas les moyens là où il faut.

Cette consœur va renforcer les programmes. On l'aurait préférée sur l'actu brûlante : les incendies de l'été, les règlements de compte à répétition... bref tout ce qui sollicite très fortement les équipes déjà rincées.

Mais non, « *comme deux regards valent mieux qu'un* » dit la Déléguée aux antenne et contenu, elle épaulera sa supérieure. Elle fera partie du Comité de Lecture des Docs, travaillera sur le suivi et la préparation du magazine de la musique, du Magazine de la Mer aussi. Elle sera coordinatrice de certaines émissions et en soutien sur « Vous êtes Formidables ». Que de tâches pour une seule et même personne, que restera-t-il à l'équipe d'encadrement de l'antenne ?

A en croire la direction, c'est sûr, elle n'aura pas le temps de s'ennuyer...

Nous, qui devons avancer à marche forcée et sans moyens supplémentaires vers la régionalisation, continuons de penser qu'elle aurait été bien plus utile ailleurs...

### En bref...

*Le stationnement ne sera pas possible aux dates indiquées par le service IMG. Les véhicules de service et de fonction ont un emplacement réservé aux allées Ray Grassi mais pour les véhicules du personnel, selon la direction « il n'y a pas d'alternative ».*

*Le poste vacant dans le service « gestion antenne » va de nouveau être mis en consultation. La direction confirme privilégier les mobilités internes, c'est désormais la règle. Viennent ensuite les CDD réguliers.*



## Plainte et droit de retrait

Une plainte pour violence et tentative de vol a été déposée par FTV suite à l'agression d'une équipe de reportage durant l'été.

En tournage sur le Vieux Port, ils tentaient de filmer des vendeurs à la sauvette. Ils ont essuyé des insultes. On a tenté de leur voler la caméra. Le tournage a finalement été interrompu.

Les journalistes concernés n'ont, eux, pas déposé plainte.

La direction tient à rappeler que si un journaliste ressent le moindre danger, il doit rentrer. Elle rappelle aussi que depuis le mois d'août, sur les manifestations contre le pass sanitaire, le recours à la protection rapprochée est systématique le samedi. Deux gardes du corps sont donc appelés pour veiller sur la sécurité de l'équipe sur le terrain ; un garde du corps par journaliste, et il est important de les écouter.

Elle rappelle aussi les règles élémentaires sur les tournages sensibles :

- Recours aux voitures banalisées,
- Recours à un matériel léger,
- Ne pas hésiter à tourner avec l'Iphone,
- Se présenter aux forces de l'ordre si elles sont présentes,
- Garder ses distances.

Plus facile à dire qu'à faire... La réalité du terrain est parfois très éloignée de la vision qu'en ont nos managers.

Quant au droit de retrait, il est individuel et subjectif. Il ne pourra pas être reproché à un salarié qui se sent en danger, de partir et laisser seul un confrère qui n'aurait pas le même ressenti et préférerait rester.

## Télétravail

La RRH déclare avoir déjà reçu une trentaine de demandes pour du télétravail.

C'est beaucoup !

Les demandes seront analysées globalement mais le mot d'ordre, reste l'«équité». Le télétravail sera partagé équitablement, la RRH y sera attentive.

L'accord signé au printemps dernier prévoit que les candidats pourront travailler à distance 50% de leur temps de travail. Pour un collaborateur sur 5 jours, ce sera une alternance de semaines en 3 puis en 2 jours. Le télétravail ne s'envisage pas en demi-journée.

Seulement voilà... tous les services ne seront pas traités de la même façon.

La RRH explique que le télétravail fonctionne bien chez les fonctions support. Les assistantes qui sont toutes équipées du matériel nécessaire peuvent espérer être en télétravail 50% du temps.

Ce ne sera pas le cas pour la gestion d'antenne les scriptes chez qui « ça fonctionne mal » ou le montage pour lequel la direction déclare « ne pas être très contente ».

Dans ces services, le télétravail sera limité.

Les collaborateurs qui le souhaitent pourront demander des jours fixes de télétravail. La direction n'y voit pas d'inconvénient. Si les volontaires demandent tous, les vendredis et lundis en télétravail, la RRH annonce que ce ne sera pas problématique ; ce qui compte, c'est de faire vivre le collectif.

Les locaux peuvent être vides certains jours à condition que le lendemain ou le surlendemain les salariés se rencontrent sur site.

Les jours fixes choisis par le collaborateur, en accord avec sa hiérarchie, apparaîtront sur les avenants qui devraient être disponibles dans quelques semaines.

Patience...

Prochaine réunion le

**Lundi 13 septembre**

Envoyez vos questions à vos élu(e)s :

Sandrine Bort

Eliane Dos Santos

Claire Lacroix

Marc Civallero

Rémy Dupont

Sébastien Lebailly

Philippe Perrot